

PROJET DE PLAN D'ACTION MUNICIPAL POUR LES ÂÎNÉS

MAI 2012



Municipalité
amie des aînés

Montréal 

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	p.5
LES AÎNÉS MONTRÉLAIS : Une diversité à reconnaître, un potentiel à valoriser	p.7
LES PRINCIPES QUI GUIDENT LES ACTIONS.....	p.8
POUR FAIRE DE MADA UN PROJET COLLECTIF	p.9
POUR PASSER À L'ACTION : SEPT (7) ENGAGEMENTS.....	p.10
Engagement 1 Contribuer à faire de Montréal une ville sécuritaire pour les aînés	p.11
Engagement 2 Aménager l'espace public pour en faciliter l'accès aux aînés	p.13
Engagement 3 Améliorer les conditions d'habitation des aînés pour leur permettre de vivre chez soi le plus longtemps possible.....	p.15
Engagement 4 Faciliter les déplacements des aînés dans la ville.....	p.18
Engagement 5 Améliorer l'accessibilité à l'information	p.20
Engagement 6 Offrir aux aînés un milieu de vie stimulant et dynamique propice à la participation et à l'implication au sein de la communauté	p.22
Engagement 7 Accroître les occasions pour les aînés de se faire entendre.....	p.25
MONTRÉAL : UNE VILLE QUI AGIT POUR AMÉLIORER LA SANTÉ DES AÎNÉS	p.27
LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION.....	p.28
CONCLUSION	p.29
SIGLES ET ACRONYMES.....	p.30

Document pour assemblée publique

L'utilisation du masculin dans le texte n'a pour unique but que d'alléger celui-ci et désigne autant les femmes que les hommes.

Une version Word de ce document est disponible sur demande.
Prière de vous adresser auprès de madame Marie-France Desmarais
au 514 872-6497 ou par courriel : mariefrancedesmarais@ville.montreal.qc.ca

La liste des sigles et acronymes est disponible à la page 30.

AVANT-PROPOS

Les personnes âgées ont façonné la société que nous connaissons aujourd'hui. Leurs compétences, leurs expériences et leurs connaissances constituent une richesse collective. La Ville de Montréal reconnaît cette richesse et se fait un devoir de poser un regard positif sur le vieillissement et d'agir pour le plein épanouissement de ses citoyennes et citoyens âgés.

Le vieillissement de la population représente un défi majeur pour l'ensemble des institutions et des gouvernements actuels. Montréal n'y échappe pas. Selon les données du recensement de 2006, 23 % des personnes âgées du Québec habitent l'île de Montréal. Celles-ci représentent 15 % de la population montréalaise et d'ici 2026, une personne sur cinq habitant sur l'île de Montréal aura 65 ans et plus. Adhérer à la démarche « Municipalité amie des aînés » (MADA) c'est se donner des moyens supplémentaires pour faire face à ce défi démographique.

En se lançant dans MADA, Montréal signifiait du même coup sa volonté d'intervenir concrètement dans ses champs de compétences afin d'offrir des services et des infrastructures mieux adaptés aux conditions de vie des personnes âgées. Devenir une municipalité amie des aînés c'est également offrir un milieu propice au vieillissement actif afin que l'ensemble des aînés, peu importe leurs conditions, puisse pleinement contribuer à la vie familiale et communautaire.

Depuis janvier 2006, les compétences sont partagées entre le conseil municipal, les conseils d'arrondissement et le conseil d'agglomération. Ce premier plan d'action MADA s'appuie sur les compétences qui relèvent du conseil municipal et en ce sens les engagements et les actions qui sont mentionnés sont portés essentiellement par les directions centrales et les grands services municipaux (Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)) auxquels s'ajoutent la Société d'habitation de Montréal (SHDM) et l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) pour leurs actions dans le domaine de l'habitation et la Société de transport de Montréal (STM) pour les actions en matière de transport collectif.

Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), « Vieillir en restant actif est le processus qui aide à optimiser les possibilités de bonne santé, de participation et de sécurité afin d'accroître la qualité de vie pendant la vieillesse ».

Une démarche participative et consultative

Le coup d'envoi officiel de la démarche a été réalisé le 1^{er} mars 2011 alors que le maire de Montréal, M. Gérald Tremblay, et la ministre responsable des Aînés, Mme Marguerite Blais, ont annoncé avec fierté l'engagement de la Ville de Montréal dans la démarche « Municipalité amie des aînés » (MADA).

L'élaboration du plan d'action qui est déposé dans le cadre de cette assemblée publique est le résultat d'une démarche qui s'est échelonnée sur près de quinze (15) mois. Ainsi, au cours des mois de mars 2011 à juin 2012, les divers comités impliqués dans la démarche se sont réunis à plusieurs reprises afin de dresser un portrait de l'intervention municipale, d'identifier les grands enjeux et ultimement de proposer des pistes de solution concrètes en lien avec les champs de compétences municipales.

Pour en arriver à ce plan d'action, la Ville a privilégié une démarche fondée sur la participation et la consultation de nombreux acteurs issus de l'administration municipale, du milieu politique et des organismes présents sur le territoire montréalais. À cet effet, quatre comités ont été impliqués dans la démarche :

- Un comité de pilotage composé de :
 - Onze (11) directions municipales ;
 - Deux (2) services corporatifs (SPVM et SIM) ;
 - Deux (2) organismes paramunicipaux (STM et OMHM) ;
 - Deux (2) représentants d'arrondissements.
- Un comité des partenaires dans lequel on retrouve trente-deux (32) représentants d'organismes issus de différents secteurs.
- Un comité d'élus composé d'un élu pour chacun des 19 arrondissements présidé par Mme Jocelyn Ann Campbell, membre du comité exécutif, responsable du développement social et communautaire, de la famille et des aînés.
- La Table de communication et de concertation en Culture, Sport, Loisir et Développement social laquelle regroupe des intervenants administratifs de chacun des 19 arrondissements.

En février 2012, quatre (4) forums MADA ont permis de réunir dans un même lieu des personnes aînées, des élus, des représentants de l'administration municipale et des représentants d'organismes. Ces forums ont été l'occasion d'échanger autour de plusieurs aspects touchant le vécu des aînés et d'établir un certain nombre d'enjeux prioritaires en matière d'aménagement, de sécurité, d'accès à l'information, de déplacements urbains, de logement, de culture, de sports, de loisirs et de développement social.

LES AÎNÉS MONTRÉALAIS

Une diversité à reconnaître

Retraité, 3^e âge, personne âgée, âge d'or, grand-père et grand-mère sont autant de termes utilisés pour identifier et regrouper les aînés sous un même chapeau. L'âge est également une référence utilisée pour tracer une frontière entre le monde des adultes et celui des aînés. Mais, au-delà des termes, une question demeure : quand devient-on un aîné ? En l'absence de consensus clairement établi, il est délicat de répondre à cette question sans risquer de soulever bien des réactions et de tomber dans les stéréotypes.

Les aînés forment de fait une mosaïque humaine complexe où l'on retrouve une grande diversité marquée par un parcours de vie qui rend chaque personne unique. Ainsi, le retraité de 60 ans et la personne de 90 ans appartiennent à des générations différentes : ils n'ont pas les mêmes habitudes de vie, la même éducation, les mêmes avoirs, les mêmes valeurs et le même vécu familial. À cela peuvent s'ajouter des différences au niveau du statut social, des champs d'intérêt, du sexe, de l'orientation sexuelle et de l'état de santé. Cette diversité se traduit aussi par la présence significative des personnes aînées d'origines diverses. On retrouve dans la communauté des aînés qui sont autonomes et qui participent à des activités. On retrouve également des aînés qui perdent peu à peu leurs capacités motrices et intellectuelles. Il y a aussi les aînés qui pourront compter sur des proches alors que d'autres traverseront la vieillesse dans la solitude.

La reconnaissance formelle de cette diversité et une juste compréhension de la réalité vécue par les aînés constituent des conditions essentielles pour être en mesure de proposer des actions répondant aux besoins des aînés.

Un potentiel à valoriser

Les personnes aînées sont des membres à part entière de la communauté. Elles y apportent leur contribution, à leur manière et selon leurs possibilités. Elles sont notamment actives dans leur famille, aident leurs petits-enfants et leurs enfants, prennent soin de leurs parents très âgés. Elles ont aussi une grande variété de compétences et de connaissances à transmettre, de même que du temps à consacrer à leur collectivité dans divers domaines. À ce titre, un grand nombre d'entre eux contribuent activement au dynamisme de leur collectivité grâce à leur engagement social.

Valoriser leur potentiel et favoriser leur participation demeure la première condition leur permettant de jouer pleinement leur rôle de citoyens au sein de la communauté, particulièrement lorsqu'ils ont quitté le milieu du travail.

LES PRINCIPES QUI GUIDENT LES ACTIONS

Les sept (7) principes suivants permettent l'implantation d'un langage commun et unificateur, peu importe le domaine d'intervention. En somme, il revient à chacun des acteurs impliqués dans la mise en œuvre des actions d'effectuer une réflexion basée sur ces principes, afin de maximiser l'impact de chaque action au bénéfice des aînés.

1 Le « réflexe aîné », pour s'ouvrir aux réalités des citoyens âgés

Considérer l'incidence de chaque action sur la qualité du milieu de vie de ces derniers. En adoptant ce principe, tous les acteurs municipaux sont invités à poser un regard qui se traduit par une ouverture aux multiples réalités des aînés et à porter une attention particulière aux aînés isolés, marginalisés et ceux issus de l'immigration.

2 L'accessibilité universelle, pour favoriser l'autonomie des aînés

Faciliter l'accessibilité aux ressources collectives et à l'information permet aux aînés, peu importe leur condition, de profiter pleinement des ressources publiques et de participer de façon autonome à la vie collective.

3 L'analyse différenciée selon les sexes, pour prendre en compte les besoins différenciés des personnes aînées

Favoriser une offre de services adaptée aux réalités des personnes aînées en adoptant un outil d'analyse qui permet d'éliminer les sources et les manifestations des inégalités entre les hommes et les femmes. Cela permettra également de faciliter une contribution égalitaire des deux sexes au développement de Montréal.

4 Le partenariat et la concertation, pour agir ensemble

Reconnaître que l'ampleur des interventions auprès des aînés dépasse les seules compétences municipales. Par conséquent, la municipalité reconnaît la nécessité de mettre en commun l'expertise et les ressources présentes dans le milieu et d'encourager la coordination des efforts entre les différents partenaires.

5 La synergie de l'intervention, pour optimiser l'utilisation des ressources

Miser sur la cohérence et l'arrimage entre les politiques, plans d'action, chartes, outils de gestion ou stratégies d'intervention qui balisent le développement de la municipalité. Ce principe fait également référence à l'importance d'agir efficacement et le plus rapidement possible.

6 Les acquis, pour bâtir sur ce qui existe

Respecter le potentiel et l'autonomie des acteurs afin que les actions du passé constituent de solides assises sur lesquelles reposeront les actions futures. En adoptant ce principe, la municipalité reconnaît implicitement les particularités locales dans la planification et la mise en œuvre des interventions auprès des aînés.

7 La flexibilité, pour s'adapter aux changements

Demeurer attentif aux réalités vécues par les aînés. Dans cette perspective, le plan d'action MADA doit demeurer un guide flexible qui s'inscrit dans un processus continu et évolutif, de façon à pouvoir adapter efficacement les interventions aux réalités émergentes vécues par les aînés.

POUR FAIRE DE MADA UN PROJET COLLECTIF

Tel que déjà mentionné, ce premier plan d'action s'appuie essentiellement sur les compétences du conseil municipal et implique par le fait même les directions et services centraux de la Ville. Bien qu'il n'engage pas directement les arrondissements, ces derniers demeurent des partenaires de premier plan dans la réalisation de plusieurs actions.

Dans ce contexte où les compétences sont partagées, le conseil municipal est conscient que celles qui lui sont imparties limitent la portée de ce plan d'action notamment en ce qui a trait aux services de proximité. À cet effet, la Ville reconnaît l'importance et l'expertise des arrondissements pour répondre aux enjeux locaux. Étant donné que chaque arrondissement doit composer avec des réalités différentes (budget, ressources, infrastructures, besoins de la population, etc.), il est important que l'adhésion à MADA se fasse dans le respect du rythme de chacun. À ce jour, un arrondissement s'est doté d'un plan d'action en faveur des aînés, certains ont enclenché le processus et plusieurs autres ont manifesté l'intérêt de se joindre au mouvement. Mais, peu importe l'étape où ils sont rendus, une certitude demeure : les nombreuses actions déjà en place dans tous les arrondissements sont le témoignage d'une volonté commune.

Pour assurer la mise en œuvre de ce plan d'action et créer un milieu de vie qui répond aux besoins des aînés, la Ville devra continuer de miser sur la collaboration de nombreux partenaires qui œuvrent auprès des aînés montréalais : les organismes communautaires, les associations, les tables de concertation, les centres de recherche et les différentes institutions (santé, enseignement, etc.).

La Ville de Montréal lance également un appel au gouvernement du Québec et à son réseau pour qu'ils poursuivent et consolident le financement de plusieurs programmes, lesquels assurent la réalisation d'actions concrètes au bénéfice des aînés.

POUR PASSER À L'ACTION : SEPT (7) ENGAGEMENTS

Dans le cadre de ce plan d'action, la Ville de Montréal propose une série d'actions concrètes, regroupées autour de sept (7) grands engagements. Chacun de ces engagements s'appuie sur un ensemble d'enjeux identifiés tout au long du processus et qui assurent par le fait même la légitimité des actions.

ENGAGEMENT 1

Contribuer à faire de Montréal une ville sécuritaire pour les aînés

ENGAGEMENT 2

Aménager l'espace public pour en faciliter l'accès aux aînés

ENGAGEMENT 3

Améliorer les conditions d'habitation des aînés pour leur permettre de vivre chez soi le plus longtemps possible

ENGAGEMENT 4

Faciliter les déplacements des aînés dans la ville

ENGAGEMENT 5

Améliorer l'accessibilité à l'information

ENGAGEMENT 6

Offrir aux aînés un milieu de vie stimulant et dynamique propice à la participation et à l'implication au sein de la communauté

ENGAGEMENT 7

Accroître les occasions pour les aînés de se faire entendre

ENGAGEMENT 1

Contribuer à faire de Montréal une ville sécuritaire pour les aînés

La sécurité représente une dimension essentielle de la qualité de vie en milieu urbain et une préoccupation majeure pour l'ensemble des citoyens, particulièrement pour les aînés. La sécurité se fonde sur un ensemble de facteurs qui permettent à chaque individu de jouir pleinement de leur milieu de vie. Ces facteurs peuvent être regroupés selon deux grandes dimensions : la dimension objective, relative à la sécurité réelle et la dimension subjective qui fait référence au sentiment de sécurité et à la perception qu'ont les gens de leur vulnérabilité face à une éventuelle menace. Dans une grande ville comme Montréal, certaines circonstances et certains lieux publics paraissent plus susceptibles que d'autres d'engendrer un sentiment d'insécurité chez les personnes aînées.

Pour bien répondre aux besoins des aînés, il faut tenir compte des enjeux suivants :

- La circulation routière ;
- La cohabitation dans l'espace urbain ;
- L'état et l'entretien de l'espace urbain ;
- L'accessibilité à l'information (prévention et sensibilisation) ;
- La prévention en matière d'abus et de maltraitance ;
- L'aide en cas de besoin.

Afin de consolider son intervention auprès des aînés, la Ville entend...

ACTIONS	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER
1.1 Proposer un modèle d'inscription plus convivial au programme d'aide à l'évacuation d'urgence.	SIM	2012
1.2 Mettre en place pour les aînés des activités de promotion du programme d'aide à l'évacuation d'urgence.	SIM	2014
1.3 Développer des mécanismes de communication qui permettent de faire de la prévention auprès des aînés plus difficiles à rejoindre.	SIM	2013
1.4 Développer une section « aînés » sur le site Internet du Service de sécurité incendie de Montréal.	SIM	2014
1.5 Faire une campagne auprès des arrondissements dans le cadre du programme Tandem pour renforcer la sécurité et le sentiment de sécurité des aînés, particulièrement chez les personnes âgées vivant de façon isolée.	Direction de la diversité sociale	2013 / 2014 / 2015
1.6 Prioriser les activités de sensibilisation auprès des aînés pour favoriser une meilleure compréhension de la signalisation routière.	SPVM	2013 / 2014 / 2015
1.7 Réaliser des capsules de sensibilisation qui s'adressent aux aînés afin de les présenter lors d'évènements (kiosques) ou de les diffuser sur des outils d'affichage électronique installés dans les endroits fréquentés par les personnes âgées (ex. : banque, pharmacie, etc.).	SPVM	2013 / 2014 / 2015
1.8 Réaliser une campagne de sensibilisation s'adressant aux aînés qui diffuse des conseils de prévention en matière de sécurité piétonnière dans les abribus, les wagons de métro et les autobus.	SPVM	2013 / 2014 / 2015
1.9 Revoir les pratiques policières et outiller les policiers patrouilleurs ainsi que les enquêteurs afin de bonifier leurs interventions auprès des aînés.	SPVM	2013
1.10 Consolider le réseau des acteurs de première ligne afin de permettre aux policiers patrouilleurs de diriger la personne âgée vers les ressources adéquates.	SPVM	2014
1.11 Publier, dans différents médias, des chroniques préventives et informatives adaptées aux situations vécues dans le milieu sur des sujets touchant la maltraitance, l'isolement social ainsi que les bonnes habitudes à adopter en matière de prévention des accidents.	SPVM	2013 / 2014 / 2015
1.12 Donner des conférences, adaptées aux besoins exprimés, dans les résidences, centres communautaires pour aînés, clubs sociaux et autres lieux fréquentés par les aînés.	SPVM	2013 / 2014 / 2015
1.13 Étendre à d'autres régions le projet-pilote réalisé dans la région Nord de Montréal réunissant plusieurs acteurs du milieu dans les endroits fréquentés par les aînés (parcs, près des institutions financières, près des pharmacies, sur les artères commerciales, etc.) afin de les informer des ressources disponibles répondant à leurs besoins.	SPVM	2013 / 2014 / 2015

ENGAGEMENT 2

Aménager l'espace public pour en faciliter l'accès aux aînés

Un milieu de vie aménagé et pensé en fonction des aînés, c'est un milieu de vie qui leur permet de se sentir en sécurité et de retrouver un ensemble de services et de commerces le plus près possible de leur domicile. À cet effet, les cliniques, les pharmacies, les épiceries, les centres commerciaux et les services de transport sont souvent mentionnés comme étant des services essentiels au maintien de leur autonomie.

Un milieu de vie pour les aînés comporte également des parcs, des bibliothèques, des musées, des centres récréatifs, culturels et communautaires aménagés et accessibles. Ces endroits sont au cœur même du dynamisme d'un quartier : en plus de favoriser un mode de vie actif, ce sont des lieux de rencontres et de socialisation pour les aînés.

Pour bien répondre aux besoins des aînés, il faut tenir compte des enjeux suivants :

- La proximité des services dans l'aménagement des quartiers ;
- L'accessibilité universelle dans les lieux publics ;
- L'aménagement sécuritaire ;
- L'accessibilité universelle dans les bâtiments.

Afin de consolider son intervention auprès des aînés, la Ville entend...

ACTIONS	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER
2.1 Intégrer les objectifs et les orientations des différentes directions de la Ville concernant les préoccupations des aînés dans les différents documents de planification (Plan de développement de Montréal, futur Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération, futur Plan d'urbanisme de Montréal et réglementation d'urbanisme).	Bureau du Plan	2013 / 2014 / 2015
2.2 Aménager deux nouveaux secteurs du Complexe environnemental de Saint-Michel en favorisant l'accessibilité à diverses clientèles, dont les aînés (l'aménagement de l'escarpement du lac pour les activités nautiques ainsi qu'une plaine de jeux).	Direction des grands parcs et du verdissement	2012 / 2013
2.3 Aménager un sentier de stations de mise en forme pour aînés au parc des Rapides.	Direction des grands parcs et du verdissement	2012
2.4 Aménager les terrains de tennis du parc La Fontaine afin de les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite, notamment les aînés.	Direction des grands parcs et du verdissement	2012
2.5 Construire un nouveau pavillon pour le Golf municipal du parc Maisonneuve qui deviendra un lieu de rassemblement comprenant différents services pour les aînés.	Direction des grands parcs et du verdissement	2012 / 2013
2.6 Revoir la signalisation dans tout le parc du Mont-Royal afin d'y faciliter les déplacements actifs.	Direction des grands parcs et du verdissement	2012 / 2013 / 2014
2.7 Aménager, rendre accessible et animer un nouveau parc du Réseau soit le parc-nature du Bois-de-Saraguay en concertation avec les aînés du secteur.	Direction des grands parcs et du verdissement	2012 / 2013
2.8 Réaménager l'espace arrière du complexe sportif Claude-Robillard en tenant compte des besoins des aînés et de l'aspect sécuritaire des lieux pour les usagers (aire de détente, aire de pique-nique, sentiers piétonniers, pavillon d'activités et station de conditionnement physique extérieure).	Direction des sports	2015
2.9 Organiser une activité de partage d'expertises en matière d'accessibilité universelle entre les acteurs municipaux impliqués dans les démarches MADA, de politique familiale et d'accessibilité universelle.	Direction de la diversité sociale	2013
2.10 Offrir un atelier de sensibilisation sur l'accessibilité universelle aux répondants administratifs et politiques de la Ville concernés par la démarche MADA.	Direction de la diversité sociale	2013
2.11 Mettre à la disposition des arrondissements et des directions corporatives une enveloppe budgétaire globale de 2 M\$ par année pour la réalisation de projets visant à rendre les immeubles municipaux accessibles aux personnes ayant des limitations motrices, visuelles et auditives.	Direction des stratégies et transactions immobilières	2013 / 2014 / 2015
2.12 Assurer que les orientations et les objectifs de l'actuel Plan d'urbanisme concernant la qualité des milieux de vie, l'aménagement du domaine public et l'accessibilité universelle, notamment en regard des besoins des aînés, s'appliquent à la planification et à la réalisation des grands projets urbains ou de ceux de plus petite envergure confiés à la Direction du développement économique et urbain.	Direction développement économique et urbain	2013 / 2014 / 2015

ENGAGEMENT 3

Améliorer les conditions d'habitation des aînés pour leur permettre de vivre chez soi le plus longtemps possible

Les besoins en matière d'habitation sont grands et diversifiés. Alors que plusieurs personnes âgées désirent demeurer le plus longtemps possible dans leur logement ou leur maison, d'autres chercheront une habitation mieux adaptée à leurs besoins et à leur nouveau style de vie. Ajoutons également que les aînés sont nombreux à manifester le désir de vieillir dans leur communauté, laquelle représente le principal lieu d'appartenance à un voisinage et à des endroits qui leur sont familiers.

Pour bien répondre aux besoins des aînés, il faut tenir compte des enjeux suivants :

- L'accessibilité universelle ;
- L'offre diversifiée d'habitation ;
- La sécurité ;
- Le soutien aux organismes et l'approche concertée ;
- La vie communautaire dans les habitations pour aînés.

Afin de consolider son intervention auprès des aînés, la Ville entend...

ACTIONS	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER
3.1 Installer des mains courantes dans les espaces communs et les corridors dans quinze (15) tours d'habitations pour aînés.	OMHM	2013 / 2014 / 2015
3.2 Financer l'embauche d'un (e) intervenant (e) qui œuvre dans les HLM-aînés, dans le cadre du projet « Habiter la mixité ».	Direction de la diversité sociale	2013
3.3 Fournir une ressource dans quatre (4) habitations pour aînés dans le cadre du programme « Habiter la mixité ».	OMHM	2012 / 2013 / 2014
3.4 Faire des représentations auprès de la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour assurer la pérennité du financement du programme d'initiative de développement durable, d'entraide et de mobilisation (ID2EM).	OMHM	2012
3.5 Mettre en place une campagne de sensibilisation auprès des aînés quant à l'utilisation sécuritaire des interphones.	OMHM	2012 / 2013 / 2014 / 2015
3.6 Installer un système d'accès par des clés magnétiques aux portes d'entrée principale dans environ 28 tours d'habitation HLM pour aînés.	OMHM	2013 / 2014
3.7 Maintenir les projets « un vigilant veille sur vous » déjà existants, mettre en place le projet dans quinze (15) nouvelles tours d'habitation HLM pour aînés en 2012 et poursuivre le projet dans d'autres habitations au cours des trois (3) années à venir.	OMHM	2013 / 2014 / 2015
3.8 Consolider le partenariat pour la pérennisation des projets d'intervention de milieu dans les habitations pour aînés ciblées.	OMHM	2012 / 2013 / 2014 / 2015
3.9 Développer des logements avec services destinés aux personnes âgées.	OMHM	2013 / 2014 / 2015
3.10 Faire des représentations auprès de la SHQ afin d'obtenir une majoration d'au moins 50 % du budget du programme Logements adaptés : aînés autonomes (LAAA), la mise en place d'un cadre budgétaire favorisant le traitement continu des demandes ainsi que la prise en compte des frais de mandataires correspondant à la demande accrue et des coûts additionnels de gestion du programme.	Direction de l'habitation	2013
3.11 Proposer à la SHQ l'assouplissement de certaines normes ou exigences administratives (telles que les seuils d'admissibilité pour les couples, les exigences concernant la production d'avis de cotisation récents, etc.) qui favoriserait une plus grande accessibilité au programme LAAA ainsi que l'entrée continue des demandes.	Direction de l'habitation	2013 / 2014
3.12 Réaliser un bilan afin de préciser quelles clientèles sont sous-représentées parmi les requérants du programme LAAA.	Direction de l'habitation	2013
3.13 Développer des interventions ciblées visant à promouvoir le programme LAAA auprès des clientèles sous-représentées notamment les propriétaires et les locataires de petits immeubles.	Direction de l'habitation	2014
3.14 Évaluer l'efficacité des façons de faire et identifier les améliorations à apporter en matière d'adaptation de domicile, en vue d'une révision de l'approche d'intervention et des cibles.	Direction de l'habitation	2013

Afin de consolider son intervention auprès des aînés, la Ville entend... (suite)

ACTIONS	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER
3.15 Introduire les améliorations identifiées, lors de la révision (2012-2013), des façons de faire en matière d'adaptation de domicile, notamment pour qu'elles répondent aux besoins des personnes handicapées dont les aînés.	Direction de l'habitation	2014 / 2015
3.16 Intégrer, dans les programmes municipaux d'aide à la rénovation, des mesures favorisant l'adaptation ultérieure des logements rénovés afin de répondre à l'évolution des besoins futurs des occupants, notamment des aînés.	Direction de l'habitation	2013
3.17 Poursuivre des représentations auprès du gouvernement du Québec pour s'assurer des investissements en matière d'habitation, notamment pour la réalisation de logements sociaux et communautaires dans le cadre du programme Accès Logis.	Direction de l'habitation	2013 / 2014 / 2015
3.18 Poursuivre une veille de la situation des aînés, de leurs besoins résidentiels et des expériences novatrices en matière d'habitation pour les personnes vieillissantes.	Direction de l'habitation	2013 / 2014 / 2015
3.19 Diffuser l'information relative au programme québécois d'allocation-logement lors d'activités de communications réalisées auprès des citoyens ainsi que sur le portail Internet de la Ville.	Direction de l'habitation	2013 / 2014 / 2015
3.20 Promouvoir les « plex » et, dans certains cas, les maisons unifamiliales comme formules d'habitation intergénérationnelles, par le biais du nouveau site HabiterMontréal.com.	Direction de l'habitation	2013 / 2014
3.21 Évaluer la pertinence et la faisabilité d'adapter les programmes municipaux de rénovation afin de bonifier l'aide financière pour les propriétaires à faible revenu, dont les personnes âgées.	Direction de l'habitation	2013 / 2014
3.22 Réaliser une analyse sur la pertinence et les conditions de développement de diverses formules résidentielles (chambres et pension, foyers de groupe, résidences, etc.) pouvant répondre aux besoins particuliers des aînés en situation d'itinérance ou à risque de le devenir.	Direction de l'habitation	2013 / 2014
3.23 Évaluer les outils réglementaires actuels concernant l'aménagement des maisons intergénérationnelles et les adapter pour favoriser davantage l'aménagement de maisons intergénérationnelles dans le cadre du futur Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et du futur Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.	Bureau du Plan	2013 / 2014 / 2015
3.24 Réaliser des activités de sensibilisation et d'information auprès des arrondissements pour les inciter à développer un projet « Habitation partagée » sur leur territoire.	Direction de la diversité sociale	2013 / 2014 / 2015
3.25 Financer l'embauche d'un (e) intervenant (e) dans le cadre du projet « Habitations partagées ».	Direction de la diversité sociale	2013 / 2014
3.26 Procéder à un sondage pour connaître la satisfaction de notre clientèle et leurs besoins, notamment dans le domaine de la sécurité.	SHDM	2012
3.27 Examiner la possibilité de réaliser un projet pour répondre aux objectifs de la Ville quant aux besoins en habitation des personnes âgées.	SHDM	2104

ENGAGEMENT 4

Faciliter les déplacements des aînés dans la ville

Selon le dernier sondage sur les habitudes de transport des Montréalais réalisé en 2008 par l'Agence métropolitaine de transport (AMT), l'automobile demeure le principal moyen de transport utilisé par les aînés pour effectuer leurs déplacements quotidiens. La marche et le transport en commun sont, quant à eux, au deuxième et troisième rang respectivement. Ils sont également de plus en plus nombreux à utiliser une aide à la mobilité motorisée mieux connue sous le nom de triporteur ou quadriporteur et selon les prévisions statistiques, il faut s'attendre à en voir de plus en plus au cours des prochaines années. Peu importe le moyen utilisé, les aînés doivent pouvoir compter sur des moyens de transport accessibles et sécuritaires pour maintenir leur autonomie dans la société. Cependant, la perte graduelle des habiletés fonctionnelles et cognitives compromet la mobilité de certaines personnes âgées et les oblige à modifier leurs habitudes de déplacement. Pour certains d'entre eux, ce changement peut aller jusqu'à les confiner à l'isolement.

Plusieurs facteurs influencent les déplacements d'une personne âgée. Outre sa condition physique et les ressources financières dont elle dispose, la sécurité perçue (surtout lors des déplacements à pied) est un élément déterminant dans le choix des trajets empruntés. Il suffit d'accompagner une personne aînée pour constater que le trajet emprunté devient très souvent un véritable parcours à obstacles, surtout aux intersections et pendant la période d'hiver où les risques de blessures causées par des chutes sont plus fréquents.

Pour bien répondre aux besoins des aînés, il faut tenir compte des enjeux suivants :

- La cohabitation entre les différents usagers des voies publiques ;
- L'aménagement et l'entretien des voies de circulation et des trottoirs ;
- L'accessibilité au transport collectif ;
- L'accessibilité au transport adapté ;
- La signalisation.

Afin de consolider son intervention auprès des aînés, la Ville entend...

ACTIONS	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER
4.1 Poursuivre la formation interne des employés sur les besoins des personnes âgées en matière d'accessibilité universelle.	Direction des transports	2013 / 2014 / 2015
4.2 Analyser et développer de nouveaux standards pour l'aménagement de trajets piétons sécuritaires, confortables et accessibles pour les personnes âgées et à mobilité réduite et réaliser un projet-pilote pour en valider la faisabilité.	Direction des transports	2013 / 2014 / 2015
4.3 Réaliser, dans le cadre d'un projet-pilote, une étude de faisabilité sur la signalisation piétonne comme outil de découverte des attraits touristiques et locaux pour les personnes âgées.	Direction des transports	2013 / 2014 / 2015
4.4 Réaliser un projet-pilote de plaques toponymiques plus grandes sur une artère ou dans un quartier vert.	Direction des transports	2013
4.5 Élaborer un guide de bonnes pratiques en matière d'aménagement et de contrôle des passages piétonniers qui sera intégré au Guide d'aménagement durable des rues de Montréal et procéder à la révision systématique de ces passages sur le territoire de la Ville.	Direction des transports	2013 / 2014 / 2015
4.6 Intégrer des volets propres aux aînés dans les campagnes de sensibilisation sur la sécurité routière menées avec les partenaires SPVM et Vélo Québec.	Direction des transports	2013
4.7 Réaliser la mise aux normes des feux de circulation à plus de 1200 intersections en réévaluant le temps de passage et en vérifiant la nécessité d'implanter des feux à décompte numérique.	Direction des transports	2013 / 2014 / 2015
4.8 Améliorer l'accessibilité et le confort des piétons aux arrêts d'autobus dépourvus ou non d'abribus pour les personnes âgées.	Direction des transports	2013 / 2014 / 2015
4.9 Définir les critères visant l'amélioration de la sécurité et du confort des déplacements des personnes âgées dans les passages inférieurs (sous les viaducs).	Direction des transports	2013 / 2014 / 2015
4.10 Élaborer un plan directeur des déplacements piétonniers qui prendra en considération les besoins des aînés.	Direction des transports	2013 / 2014 / 2015
4.11 Encadrer les déplacements des AMM (aides à la mobilité motorisée) et préciser les endroits où ils peuvent circuler de façon sécuritaire et confortable.	Direction des transports	2013
4.12 Élaborer des services de transport collectif « à la demande » pour les aînés à l'aide de Taxi Or. En effet, la STM envisage d'étendre le service aux aînés dans un plus grand nombre de secteurs de l'île de Montréal par le biais d'un projet-pilote de Taxi Or.	STM	2012 / 2013
4.13 Mettre en oeuvre un plan de développement de l'accessibilité universelle en matière de transport collectif pour la période 2012-2015.	STM	2013 / 2014 / 2015
4.14 Mettre en oeuvre le Plan stratégique 2020 de la STM en transport adapté, particulièrement le projet Extra visant l'amélioration du service grâce à l'implantation d'un système d'information en temps réel.	STM	2013 / 2014 / 2015
4.15 Ajouter une navette électrique pour transporter les visiteurs sur le site du Jardin botanique.	Direction du Jardin botanique	2012
4.16 Offrir un service de transport des visiteurs entre les quatre (4) sites d'Espace pour la vie.	Direction Espace pour la vie	2013
4.17 Sensibiliser les arrondissements (lors de séances de formation/ information ou lors de rencontres avec les responsables) à l'importance d'effectuer un entretien rigoureux des trottoirs pour faciliter et rendre sécuritaires les déplacements des aînés.	Direction de la propreté et du déneigement	2013 / 2014 / 2015

ENGAGEMENT 5

Améliorer l'accessibilité à l'information

L'accès à l'information est une condition essentielle pour l'utilisation des services, la fréquentation des équipements et la participation sociale. Une information accessible contribue également à l'amélioration de l'autonomie des aînés.

Pour bien répondre aux besoins des aînés, il faut tenir compte des enjeux suivants :

- La visibilité et la compréhension de l'information ;
- La diversité et la convivialité des outils de communication ;
- La qualité des relations avec les aînés ;
- L'image positive des aînés ;
- Le réseautage ;
- La diffusion de l'information.

Afin de consolider son intervention auprès des aînés, la Ville entend...

ACTIONS	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER
5.1 Accroître la visibilité de la section Aînés sur la page d'accueil du portail Internet de la Ville et effectuer une gestion active des contenus numériques de la section.	Direction des communications	2013
5.2 Faire la promotion, auprès des aînés, du service 311 dans les outils de communication produits par la Ville.	Direction de la concertation des arrondissements	2013
5.3 Envoyer un message interne destiné à tous les chargés de communication des services corporatifs ainsi qu'un message destiné aux directeurs de services et d'arrondissements pour les sensibiliser aux particularités des aînés en ce qui a trait à la lecture, l'écoute et la facilité d'utilisation des nouvelles technologies d'information et de communication.	Direction des communications	2013
5.4 Inclure une dimension sur la communication avec les aînés dans le plan de communications corporatives de la Ville de Montréal.	Direction des communications	2013
5.5 Offrir aux acteurs locaux, via Collectif Quartier et l'Atlas des quartiers, un accès à des données en lien avec les aînés et leur environnement.	Direction de la diversité sociale	2015
5.6 Intégrer un volet « aînés » et les critères d'accessibilité universelle dans les outils de communication du complexe sportif Claude-Robillard.	Direction des sports	2013
5.7 Installer des écrans dynamiques dans les HLM pour aînés afin d'informer les locataires sur différents sujets d'intérêts.	OMHM	2012

ENGAGEMENT 6

Offrir aux aînés un milieu de vie stimulant et dynamique propice à la participation et à l'implication au sein de la communauté

Un milieu de vie stimulant et dynamique pour les aînés propose une programmation diversifiée qui encourage un mode de vie actif, favorise les relations entre les citoyens et contribue, par le fait même, au développement d'un sentiment d'appartenance. Qu'elles soient libres, sportives récréatives ou culturelles, les activités de loisirs doivent permettre à chaque personne aînée, selon ses moyens économiques, sa condition, ses goûts et ses talents, de socialiser et de maintenir ses capacités physiques et intellectuelles.

Un milieu de vie ne pourrait être dynamique et stimulant sans la contribution des nombreux organismes et associations qui œuvrent directement auprès des aînés. Ce sont également des lieux de rencontre et d'implication citoyenne. Leurs actions témoignent d'une grande sensibilité pour améliorer la qualité de vie des aînés. Ces organismes représentent une ressource indispensable à reconnaître et à soutenir.

Pour bien répondre aux besoins des aînés, il faut tenir compte des enjeux suivants :

- L'accessibilité aux activités ;
- L'offre d'activités culturelles, sportives et de loisirs ;
- Le soutien aux organismes qui œuvrent auprès des aînés ;
- L'accessibilité à l'information.

Afin de consolider son intervention auprès des aînés, la Ville entend...

ACTIONS	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER
6.1 Mettre en place des activités de promotion à l'intention des organismes partenaires qui interviennent auprès de la clientèle des personnes aînées immigrantes.	Direction de la diversité sociale	2015
6.2 Former les employés du Réseau d'aide volontaire des employés interprètes (RAVEI) sur leur rôle sur le plan de l'éthique.	Direction de la diversité sociale	2014
6.3 Actualiser le Réseau d'aide volontaire des employés interprètes (RAVEI) en procédant au recrutement de nouveaux employés et en mettant à jour la liste existante.	Direction de la diversité sociale	2013
6.4 Mandater et soutenir financièrement un organisme pour effectuer un portrait de la situation (besoins) en sécurité alimentaire auprès des aînés qui demeurent à domicile.	Direction de la diversité sociale	2013
6.5 Mandater et soutenir financièrement un organisme du milieu pour documenter la situation des organismes qui offrent des services alimentaires à domicile.	Direction de la diversité sociale	2013
6.6 Faire des représentations auprès du MELS afin que l'enveloppe budgétaire qui nous est consentie pour l'accompagnement en loisirs soit bonifiée afin de créer un volet « Aînés ».	Direction de la diversité sociale	2013
6.7 Reconnaître les aînés comme population cible dans le partage de l'enveloppe corporative de l'Alliance de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale afin que soient réalisés des projets visant à briser l'isolement des aînés.	Direction de la diversité sociale	2013 / 2014 / 2015
6.8 Mettre en place, en collaboration avec les diffuseurs culturels du réseau Accès culture, un projet adapté aux aînés en matière de contenu, d'horaire, de billetterie et d'activités de médiation culturelle.	Direction culture et patrimoine	2013 / 2014
6.9 Intégrer les besoins actuels et futurs des aînés à la réflexion, la planification et l'aménagement des quartiers culturels.	Direction culture et patrimoine	2013 / 2014 / 2015
6.10 Développer des activités en bibliothèque destinées aux aînés. Les activités proposées sont, à titre d'exemple, le mentorat, la transmission des savoirs, les apprentissages et des expérimentations variées, adaptées à leurs champs d'intérêt.	Direction associée-bibliothèques	2013 / 2014 / 2015

Afin de consolider son intervention auprès des aînés, la Ville entend...

ACTIONS	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER
6.11 Mettre en place une flotte de navettes qui dessert l'ensemble du territoire montréalais en s'arrêtant dans les lieux de résidence pour personnes âgées afin de proposer des collections de documents diversifiés.	Direction associée-bibliothèques	2013 / 2014 / 2015
6.12 Intégrer les préoccupations et les besoins des aînés aux aménagements et aux services des bibliothèques ainsi qu'aux équipements culturels.	Direction associée-bibliothèques	2013 / 2014 / 2015
6.13 Déployer un service d'animation et de médiation visant à rejoindre les aînés dans leur milieu de vie.	Direction associée-bibliothèques	2013 / 2014 / 2015
6.14 Offrir, par le biais du programme « Inclusion et innovation », une aide financière pour le développement et la réalisation de projets novateurs en pratique artistique amateur comme outil d'inclusion culturelle s'adressant aux aînés.	Direction de la culture et du patrimoine	2013 / 2014 / 2015
6.15 Offrir des séances d'information portant sur les nouvelles tendances en pratiques artistiques amateurs destinées aux diverses clientèles, dont les aînés.	Direction de la culture et du patrimoine	2013 / 2014 / 2015
6.16 Réaliser un diagnostic de la pratique artistique amateur et mettre en œuvre un plan d'action afin de renouveler et d'adapter l'offre de service aux besoins évolutifs de la population et particulièrement des aînés.	Direction de la culture et du patrimoine	2013 / 2014 / 2015
6.17 Diffuser et mettre à jour un Répertoire des organismes de loisir culturel, muni d'un outil de recherche convivial permettant de connaître les organismes qui œuvrent en loisir culturel auprès des aînés.	Direction de la culture et du patrimoine	2013 / 2014 / 2015
6.18 Élaborer une vision, des orientations, ainsi qu'un plan d'action en matière de sport et d'activités physiques qui prennent en considération les besoins des différentes clientèles notamment ceux des personnes âgées.	Direction des sports	2013
6.19 Maintenir, et si possible, augmenter l'offre de service d'une activité intergénérationnelle de jardinage (jardin potager) pour les enfants de 8 à 10 ans, accompagnés d'un grand-parent.	Direction du Jardin botanique	2013
6.20 Identifier les besoins des acteurs en données pertinentes concernant les aînés et leur environnement (ex. : les données sociodémographiques, les services de proximité, le cadre bâti, etc.)	Direction de la diversité sociale	2014

ENGAGEMENT 7

Accroître les occasions pour les aînés de se faire entendre

Par cet engagement la Ville reconnaît l'importance de demeurer à l'écoute des aînés et des organismes qui les représentent afin d'ajuster adéquatement les interventions de la Ville en fonction de l'évolution des réalités de ses citoyens plus âgés.

Pour bien répondre aux besoins des aînés, il faut tenir compte des enjeux suivants :

- La présence d'aînés ou d'organismes qui les représentent au sein des comités et des activités de consultation ;
- L'application des principes d'accessibilité universelle dans le cadre des processus démocratiques.

Afin de consolider son intervention auprès des aînés, la Ville entend...

ACTIONS	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER
7.1 Poursuivre l'application des principes d'accessibilité universelle dans les processus électoraux de la Ville et faire circuler l'information par le biais des associations et des organismes d'aînés.	Bureau du greffe	2013
7.2 Préparer et tenir une consultation publique « Montréal, physiquement active » au cours de laquelle les aînés seront invités à faire part de leurs besoins et de leurs attentes en matière de sport.	Direction des sports	2012
7.3 Intégrer au sein du comité mixte en accessibilité universelle un organisme qui représente les aînés.	Direction des stratégies et transactions immobilières	2013
7.4 Intégrer un représentant des personnes âgées au comité consultatif d'accessibilité universelle de la Direction des transports.	Direction des transports	2013

MONTRÉAL : UNE VILLE QUI AGIT POUR AMÉLIORER LA SANTÉ DES ÂÎNÉS

Lorsque la question leur est posée, les aînés sont unanimes : la santé figure au premier rang de leurs priorités. Dans le contexte de la démarche MADA, il convient cependant de préciser que la Ville dispose de peu de pouvoirs pour intervenir directement sur la prestation de services de santé. Le rôle de la municipalité se situe davantage au plan de la prévention. À cet effet, les nombreux exemples puisés à même ses champs de compétences témoignent que la santé des aînés, c'est aussi l'affaire de la municipalité. Ainsi,

- en adhérant aux normes d'accessibilité universelle dans l'aménagement de l'espace urbain ;
- en créant des conditions favorables aux transports actif et collectif ;
- en mettant en place des interventions visant à améliorer la salubrité des logements ;
- en utilisant les outils de communication de la Ville pour promouvoir un mode de vie sain et actif ;
- en offrant une programmation de sports et de loisirs accessible et variée ;
- en luttant contre la pollution atmosphérique pour une meilleure qualité de l'air ;

... la Ville contribue à la création d'un environnement propice à la santé des aînés.

De plus, en misant sur la concertation et la collaboration, la Ville de Montréal peut également contribuer au développement des connaissances et à l'émergence de nouveaux partenariats en matière de vieillissement et de santé. La présence, entre autres, du Centre de recherche sur le vieillissement, de grandes institutions et de nombreux centres universitaires sur son territoire permet à la Ville de bénéficier d'une situation privilégiée sur laquelle il faut miser.

LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION

Une fois le plan d'action adopté par le conseil, les actions suivantes seront prises pour en assurer le suivi et la mise en œuvre :

- Identifier les instances politiques et administratives responsables de la mise en œuvre et du suivi du plan d'action :
 - Mandater la Direction de la diversité sociale pour assurer la coordination de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du plan d'action MADA en concertation avec l'ensemble des directions et services municipaux ;
 - Nommer un (e) élu (e) qui agira à titre de représentant (e) des aînés au sein du conseil municipal ;
 - Mettre en place un comité de suivi qui aura le mandat, entre autres, de proposer des recommandations quant à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du plan d'action.

- Mettre en place des mécanismes de suivi et d'évaluation :
 - Effectuer une mise à jour annuelle du plan d'action à la lumière des progrès réalisés, des changements qui s'opèrent dans l'environnement et des consensus dégagés quant aux objectifs à atteindre. De plus, pour en assurer la faisabilité, il est essentiel que toute action mise de l'avant soit solidement arrimée au processus décisionnel et budgétaire de la Ville ;
 - Accompagner les directions et les services municipaux engagés dans la mise en œuvre des actions.

CONCLUSION

En se donnant ce premier plan d'action en faveur des aînés, la Ville de Montréal désire poursuivre ses efforts afin d'offrir aux aînés un environnement urbain où ils peuvent évoluer en toute sécurité, un environnement qui propose des aménagements accessibles et adaptés à leurs besoins, un environnement de vie dynamique qui nourrit le sentiment d'appartenance et qui leur donne la chance de contribuer activement au développement de leur communauté.

Au-delà des principes, des enjeux, des engagements et des actions que l'on retrouve dans ce plan d'action, il y a le désir de répondre collectivement aux attentes et aux préoccupations des aînés, et il y a la volonté de faire de Montréal une ville où il fait bon vieillir.

SIGLES ET ACRONYMES

AMM	Aide à la mobilité motorisée
HLM	Habitation à loyer modique
LAAA	Logements adaptés : aînés autonomes
MADA	Municipalité amie des aînés
MELS	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
OMHM	Office municipal d'habitation de Montréal
OMS	Organisation mondiale de la Santé
RAVEI	Réseau d'aide volontaire des employés interprètes
SHDM	Société d'habitation de Montréal
SHQ	Société d'habitation du Québec
SIM	Service de sécurité incendie de Montréal
SPVM	Service de police de la Ville de Montréal
STM	Société de transport de Montréal

